

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
22 juin 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 25

OBJET :

**28. PERSONNEL
COMMUNAL.
OUVERTURE DE DEUX
CONTRATS
D'APPRENTISSAGE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 16/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le 16/07/2018

ID : 059-215904004-20180628-10072018D28_LN-DE

L'an deux mil-dix-huit, le vingt-huit JUIN à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. SERE Soarey Idriss – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna – M. LAPIERRE Julien **donnant délégations respectives** à M. DUYCK Joël – M. BAUDRY José – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – M. LEMETTRE Jean-Louis.

ABSENTS : Mme CARON Sophie – Mme BOUVET Margaret – M. LORIDAN Bernard – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 27 Septembre 2010, le Conseil Municipal a acté le principe de mise en place du contrat d'apprentissage au sein de la collectivité.

Au regard du bilan positif de ce dispositif, les membres du Conseil municipal voudront bien valider l'ouverture de deux nouveaux contrats d'apprentissage. L'avis des membres du C.T.C (Comité Technique Commun) a préalablement été sollicité le 22 mai 2018.

Pour répondre au besoin du service espaces verts et du service informatique, il est proposé de créer deux contrats d'apprentissage.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de recourir à ce type de contrat selon ces modalités ci-après :

1/ Contrat d'apprentissage Espaces Verts

Nombre d'apprenti accueilli : 1

Service concerné : Espaces Verts

Spécialité et niveau du diplôme préparé : BPA Travaux d'Aménagements Paysagers – Niveau V ou CAPA

Année Scolaire : 2018/2020

Durée de la formation : 2 ans

Mission : il participe à la conduite de chantiers paysagers : il prépare, organise et exécute les travaux, utilise et entretient les matériels et les équipements sous la coordination du tuteur.

Le Maître d'apprentissage désigné au regard de son niveau de qualification et de son expérience professionnelle est Monsieur Eric Barrez, exerçant les fonctions de responsable des espaces verts.

.../...

Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le

ID : 059-215904004-20180628-10072018D28_LN-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018 :

OBJET : 28. PERSONNEL COMMUNAL. OUVERTURE DE DEUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE.

2/ Contrat d'apprentissage Service Informatique

Nombre d'apprenti accueilli: 1

Service concerné : informatique

Spécialité et niveau du diplôme préparé : BTS SIO (Service Informatique aux Organisations) Niveau III

Année Scolaire : 2018/2020

Durée de la formation : 2 ans

Mission : il est chargé d'administrer les sites web communaux, de participer à la création de nouveaux outils pour les services. Il est également chargé de traiter les incidents liés aux logiciels de la commune.

Le Maître d'apprentissage désigné au regard de son niveau de qualification et de son expérience professionnelle est Monsieur Rudy Hammou, exerçant les fonctions de responsable du service informatique.

En conséquence, les membres du Conseil invités, à l'unanimité :

- valide l'ouverture de ces deux contrats d'apprentissage au sein de la collectivité;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces dispositions ;
- autorise l'imputation des dépenses y afférentes au budget.

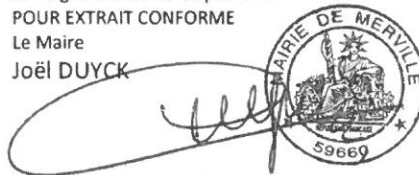
Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.